

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	8
Nombre de membres présents	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	6
Date de la convocation	22/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

Absent représenté : LE MAGADURE Antoine -

Absents excusés : BUMAT Vincent -TESSA Dorine –

Amandine ARNAUD a été élue secrétaire.

Objet : Décisions sur l'attribution du marché photovoltaïque pour l'opération MEANE de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Le conseil municipal,

Vu la consultation pour la rénovation énergétique de deux bâtiments communaux lancée le 27 avril 2023 en procédure adaptée pour neuf lots, pour laquelle aucune offre n'a été reçue pour le lot 8 « Photovoltaïque »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29/06/2023 déclarant infructueux ce lot 8 pour absence d'offres,

Vu le deuxième tour de consultation pour la rénovation énergétique de deux bâtiments communaux lancé le 27 octobre 2023 en procédure adaptée pour sept lots ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26/01/2024 ayant déclaré à nouveau ce lot infructueux au motif que l'offre a été jugée inacceptable car dépassant notoirement le budget estimé (article L.2152-4 du Code de la commande publique)

Vu la consultation conduite par suite en gré à gré avec l'entreprise RAMBAUD qui a permis d'aboutir à une offre de prix convenable à hauteur de 29 963 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240409-DELIB172024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

DECIDE

- D'attribuer le marché de travaux du lot 8 « Photovoltaïque » à l'entreprise RAMBAUD de gré à gré pour un montant de 29 963 € HT.
- D'autoriser le Maire ou son représentant :
à signer le marché de travaux du lot 8 « Photovoltaïque » et à émettre les ordres de service afférents à ce marché selon modalités du CCAP.

Abstention : 0
Ont voté contre : 0
Ont voté pour : 6

Copie certifiée conforme
Le Maire, Robert PAUCHON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240409-DELIB172024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024